



# RÉCAPITULATIF DES AIDES FINANCIÈRES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

(hors DOM-ROM, POM, COM)

## Informations importantes concernant les aides à la mobilité internationale

L'attribution d'une aide à la mobilité n'est pas un dû, même si vous remplissez toutes les conditions.

Ces aides ne vous permettront pas de financer l'intégralité de votre mobilité à l'étranger. Il est fortement recommandé de prévoir un budget avant votre départ à l'étranger. Vous n'avez aucune garantie de percevoir une aide même si vous êtes éligible, seule la commission d'attribution est décisionnaire.

**Attention : Les étudiants étrangers qui souhaitent effectuer une mobilité dans leur pays d'origine ne peuvent pas prétendre aux dispositifs de financement de la région.**

Ces bourses nécessitant une importante gestion administrative (comme le contrôle des attestations de présence et de fin de séjour, et autres documents...), **les délais de versement sont souvent longs et ne peuvent être garantis pendant le séjour.**

Le Pôle des Relations Internationales de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier doit être informé de toutes les demandes de candidature, votre contact :  
***fds.partir.international@umontpellier.fr***

Le service vous informera par email de la procédure de candidature (candidature via moveon à faire en ligne, pièces à joindre...)

**UNE CANDIDATURE NE VAUT PAS AUTOMATIQUEMENT UNE ACCEPTATION !**

## À savoir

Ces aides sont accordées sous réserve d'éligibilité. Votre demande de candidature *via* moveon sera soumise à une commission d'attribution. La décision de la commission sera envoyée individuellement à l'adresse mail de l'étudiant. Quatre commissions d'attribution ont lieu dans l'année (à titre indicatif) : **juillet, janvier, mars, juin**. Les étudiants doivent candidater *via* moveon un mois avant la date de la commission d'attribution.



## ÉTUDES / STAGE OBLIGATOIRE EN EUROPE

ÉTUDES / Europe	STAGE OBLIGATOIRE / Europe avec des ECTS dans le cadre de votre formation à la Fds
<p><b>ERASMUS+ ÉTUDES</b> (pour étudiants boursiers <u>ou</u> non-boursiers du CROUS)</p> <p><b>Durée de la mobilité</b> : 2 à 12 mois  <b>Mobilités</b> : en L2, L3, M1, et M2  <b>Montant</b> : voir tableau allocations Erasmus+ Études</p> <p>Financement réparti selon 3 groupes de pays, selon la durée de la mobilité (merci de lire attentivement l'annexe II du contrat de mobilité).</p> <p>Bourse cumulable avec la bourse AMI destinée aux étudiants boursiers du CROUS.            Bourse non-cumulable avec la bourse d'études et de stage région (<b>faire un choix : Erasmus+ ou bourse régionale</b>).</p> <p>La bourse Erasmus+ Études reste, en principe, plus avantageuse.</p> <p><b>Versement des bourses</b> : 70% au début de la mobilité, 30 % en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.</p>	<p><b>ERASMUS+ STAGE</b> (pour étudiants boursiers <u>ou</u> non-boursiers du CROUS)</p> <p><b>Durée de la mobilité</b> : 2 à 6 mois Mobilités : L2, L3, M1, et M2  <b>Montant</b> : voir tableau allocations Erasmus+ Stage</p> <p>Financement réparti selon 3 groupes de pays, selon la durée de la mobilité (merci de lire attentivement l'annexe II du contrat de mobilité).</p> <p>Bourse cumulable avec la bourse AMI destinée aux étudiants boursiers du CROUS.            Bourse non cumulable avec la bourse d'études et de stage région (<b>faire un choix : Erasmus+ ou bourse régionale</b>).</p> <p><b>Critères de sélection</b> : seuil de gratification fixé sous 1200 euros/mois (cf. convention de stage).  <b>Versement des bourses</b> : 70% au début de la mobilité, 30 % en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.</p>
<p><b>BOURSE RÉGION OCCITANIE</b></p> <p><b>Mobilités</b> : en L2, L3, M1, et M2  <b>Montant</b> : 75€ hebdomadaire</p> <p><b>Conditions d'éligibilité</b> : être boursier.e sur critères sociaux ou être rattaché.e au foyer fiscal des parents ayant un quotient familial inférieur ou égal à 20.000€ (<b>calculez revenu imposable/ nombre de parts à partir de l'avis d'imposition</b>).</p> <p>Pour les boursiers du CROUS, bourse non cumulable avec la bourse Erasmus+ Études et Erasmus+ Stage.  <b>Faire un choix : Erasmus+ ou Bourse Régionale</b>. Si vous renoncez à la bourse Erasmus+, il faut faire une inscription en ligne, avant votre départ à l'étranger, sous peine d'inéligibilité, sur le Portail des Aides de la région Occitanie.</p> <p><b>Versement des bourses</b> : 80% au début de la mobilité, 20 % en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.            Pour plus d'informations sur la bourse régionale (conditions, montants...), se renseigner auprès de la Région Occitanie.</p>	
<p><b><u>BOURSE D'ETUDES :</u></b></p> <p>L'aide régionale est accordée sous la forme d'une bourse correspondant à l'un des forfaits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 14 semaines de 5 jours ouvrés pour 1 semestre de mobilité,</li> <li>+ 26 semaines de 5 jours ouvrés pour 1 année de mobilité.</li> </ul>	<p><b><u>BOURSE DE STAGE :</u></b></p> <p>Le montant de la bourse de stage est calculé à la semaine, soit 5 jours ouvrés consécutifs. La durée de la mobilité prise en charge est comprise entre 4 et 20 semaines.            La bourse de stage est attribuée sous réserve que le stage ne donne pas lieu à une gratification supérieure à 800€ net mensuel.</p>
<p><b>AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (AMI)</b> (pour étudiants boursiers du CROUS uniquement)</p> <p>Bourse de <b>400€</b> par mois de mobilité finançable cumulative avec la bourse Erasmus+ et/ou la bourse d'études et de stage région, si étudiant concerné.</p> <p><b>Durée de mobilité finançable</b> : De 2 à 9 mois (6 mois maximum pour les stages). 9 mois de financement maximum possible dans le cursus. <b>Mobilités</b> : De la L1 au M2 et étudiants en césure uniquement si boursiers du CROUS.</p> <p><b>Versement des bourses</b> : 70% au début de la mobilité, 30 % en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.            Bourse cumulative avec la bourse Erasmus+ et/ou la bourse d'études et de stage région, si étudiant concerné.</p>	



## ÉTUDES / STAGE OBLIGATOIRE HORS EUROPE

### ÉTUDES / Hors Europe

### STAGE OBLIGATOIRE / Hors Europe avec des ECTS dans le cadre de votre formation à la Fds

#### BOURSE RÉGION OCCITANIE

**Mobilités** : en L2, L3, M1, et M2

**Montant** : 75€ hebdomadaire

**Conditions d'éligibilité** : être boursier.e sur critères sociaux ou être rattaché.e au foyer fiscal des parents ayant un quotient familial inférieur ou égal à 20.000€ (**calculez revenu imposable/nombre de parts à partir de l'avis d'imposition**).

Pour les boursiers du CROUS, bourse non cumulable avec la bourse Erasmus+ Études et Erasmus+ Stage.

**Faire un choix : Erasmus+ ou Bourse Régionale.** Si vous renoncez à la bourse Erasmus+, il faut faire une inscription en ligne, avant votre départ à l'étranger, sous peine d'inéligibilité, sur le site de la région Occitanie.

**Versement des bourses** : 80% au début de la mobilité, 20 % en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier. Pour plus d'informations sur la bourse régionale (conditions, montants...), se renseigner auprès de la Région Occitanie.

#### BOURSE D'ETUDES :

L'aide régionale est accordée sous la forme d'une bourse correspondant à l'un des forfaits suivants :

- ✚ 14 semaines de 5 jours ouvrés pour 1 semestre de mobilité,
- ✚ 26 semaines de 5 jours ouvrés pour 1 année de mobilité.

#### BOURSE DE STAGE :

Le montant de la bourse de stage est calculé à la semaine, soit 5 jours ouvrés consécutifs. La durée de la mobilité prise en charge est comprise entre 4 et 20 semaines.

La bourse de stage est attribuée sous réserve que le stage ne donne pas lieu à une **gratification supérieure à 800€ net mensuels**.

#### AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (AMI)

(pour étudiants boursiers du CROUS uniquement)

Bourse de **400€** par mois de mobilité finançable.

**Durée de mobilité finançable** : De 2 à 9 mois (6 mois maximum pour les stages). 9 mois de financement maximum possible dans le cursus

**Mobilités** : De la L1 au M2 et étudiants en césure uniquement si boursiers du CROUS.

**Versement des bourses** : 70% au début de la mobilité, 30 % en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.

Bourse cumulative avec la bourse Erasmus+ et/ou la bourse d'études et de stage région, si étudiant concerné.

#### AIDES FORFAITAIRES INCITATIVES GEOGRAPHIQUES (Europe et hors-Europe)

L'attribution des aides forfaitaires n'est conditionnée à aucun critère de revenu. Seules les semaines pleines de 5 jours ouvrés consécutifs sont comptabilisées pour l'attribution des aides forfaitaires incitatives.

- Un chèque Coopération de 600€ est attribué aux étudiants répondant aux conditions générales d'attribution des aides régionales à la mobilité internationale pour une mobilité d'études ou de stage d'une durée de **6 semaines minimum**.

**La mobilité doit être effectuée dans un territoire partenaire de la Région Occitanie au titre de la coopération internationale** : Japon, Maroc, Sénégal, Québec/Canada, Allemagne, et dans un établissement juridiquement indépendant.

- Un chèque Eurocampus de 600€ est attribué aux étudiants en cursus d'études de **M1 ou M2**, donnant lieu à la validation d'au moins 1 ECTS, effectué en **Catalogne ou aux Iles Baléares**, pour une durée de **6 semaines minimum**.

Ce chèque est également attribué aux étudiants effectuant un stage obligatoire à partir de la L2, en **Catalogne ou aux Iles Baléares**, pour une durée de **6 semaines minimum**.

